

Les pénitents du Tiers-ordre à Vernonnet

Jean-Claude Viel

Partie 1- Fondation et refondation

« Frère François, je suis disposé du fond du cœur à quitter le monde et à t'obéir en tout ce que tu me commanderas, » déclarait le premier compagnon de François, Bernard de Quintavalle. Il fut rejoint par d'autres qui disaient renoncer aussi à leur famille, à la richesse, la célébrité et une vie facile, si bien que, à partir de 1209 François d'Assise dut commencer à organiser ces groupes d'hommes et de femmes attirés par sa prédication et rassemblés autour de lui. Il créa en 1210 un premier ordre monastique, celui des frères mineurs, souvent dénommés les Cordeliers¹, puis suivit un autre ordre, les Clarisses, parallèle au premier mais pour les femmes.

Au fil des années et pour répondre à certains impératifs de la vie en communauté, sont apparues des évolutions et des adaptations de la règle que certains frères refusèrent, ce qui contribua à créer des désaccords et des scissions.

Les divisions datent surtout du début du XV^e siècle, lorsque les « observants » voulurent garder une parfaite fidélité à la règle - en particulier avec une exigence de pauvreté absolue - et se considéraient comme les héritiers légitimes, tandis que les « conventuels » optaient pour une vie monastique plus traditionnelle. En 1517, la séparation devint définitive et fut reconnue par bulle pontificale. La branche observante donna ensuite naissance à trois communautés, dont celle des Capucins.

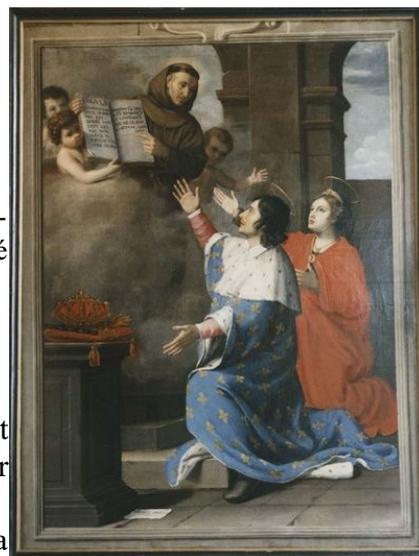
À Vernon les Franciscains étaient représentés par trois communautés distinctes, les frères mineurs (les Cordeliers), installés en centre ville derrière le château, les Pénitents du tiers-ordre, à Vernonnet et, arrivés au début du XVII^e siècle, les Capucins, installés hors les murs, dans l'actuel quartier Fieschi.

Créé au XIII^e siècle, le Tiers-ordre séculier regroupait différentes fraternités de laïcs qui se reconnaissaient dans la grande famille franciscaine, des hommes ou des femmes, souvent mariés, qui voulaient mener une vie pleinement chrétienne et pénitente, mais qui ne pouvaient quitter totalement les engagements qu'ils avaient dans le monde et donc s'assujettir aux vœux monastiques qu'aurait exigé un ordre régulier. La règle qui organisait leur vie et qui posait aussi quelques éléments de gouvernement et de responsabilité était plus légère et plus souple que celle des ordres réguliers.

Toutefois nombre d'hommes mais aussi de femmes - déjà engagés dans les communautés et fraternités du tiers-ordre séculier aspiraient à aller plus loin et à mener une vie religieuse en communauté en professant le triple vœu monastique de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, intégrés à un monde ecclésiastique soucieux de veiller au bon ordre catholique. Pour répondre à

¹ Un ordre monastique est un ensemble d'hommes ou de femmes qui ont fait un choix de vie religieuse en communauté, plus ou moins totalement séparée d'avec le monde, qui prononcent des vœux – pauvreté, chasteté, obéissance –, solennels, irrévocables, et qui suivent le même règlement (la « Règle ») qui organise toute la vie de la communauté. L'observance de cette règle permet de parler d'ordre régulier.

cette demande un tiers-ordre régulier fut institué en 1221 par François. A la suite de cette première communauté régulière d'autres petites communautés apparurent pendant tout le Moyen Âge, qui se disaient régulières et où s'organisait une vie en communauté avec des vœux monastiques et l'obéissance stricte à une règle. Nous connaissons très mal ces institutions et nous n'avons guère d'informations à leur sujet. Il semble que d'un couvent à l'autre les règles variaient énormément, chaque institution restant largement autonome sans qu'il existe une organisation centrale pour contrôler et unifier les diverses maisons. La constitution d'un tiers-ordre régulier fut néanmoins une voie que la papauté encouragea. Peu à peu, pape après pape, bulle après bulle, un Ordre se constitua avec toutes les règles usuelles : en 1289, il fut organisé et unifié par la bulle *Supramontem* de Nicolas IV. En 1447 une bulle de Nicolas V autorisa à tenir des chapitres généraux, ce qui achevait de donner au tiers-ordre le statut d'un ordre religieux régulier. En 1521 Léon X imposa les vœux solennels et la clôture. La règle prescrivait confessions et communions mensuelles, l'examen de conscience et le chapitre des coupes² si bien que cette fois il est vraiment possible de parler de tiers-ordre régulier.



J. Lacam (1710) - Saint François d'Assise remettant la règle du Tiers-Ordre à saint Louis et à sainte Elisabeth de Hongrie. Tableau conservé dans l'église Saint-Étienne de Villeneuve-sur-Lot.

Si le couvent de Toulouse fut certainement le premier couvent régulier du Tiers-ordre en France, la Normandie peut se vanter aussi de créations très anciennes.

À Vernon c'est à Blanche de Castille que l'on doit, paraît-il, la fondation de la toute première communauté : elle aurait voulu créer un lieu de culte rappelant le site du Mont Sinaï où se trouvent la grotte du prophète Élie et un couvent dédié à sainte Catherine d'Alexandrie. Sur les collines de la rive droite de la Seine « qui est en partie couverte de plusieurs belles isles [ce qui] augmente la beauté de la perspective » se trouve, écrit Jean-Marie de Vernon³, « beau désert » avec des « rochers non tellement austères que la verdure d'une forêt n'y cause de l'adoucissement. ⁴»

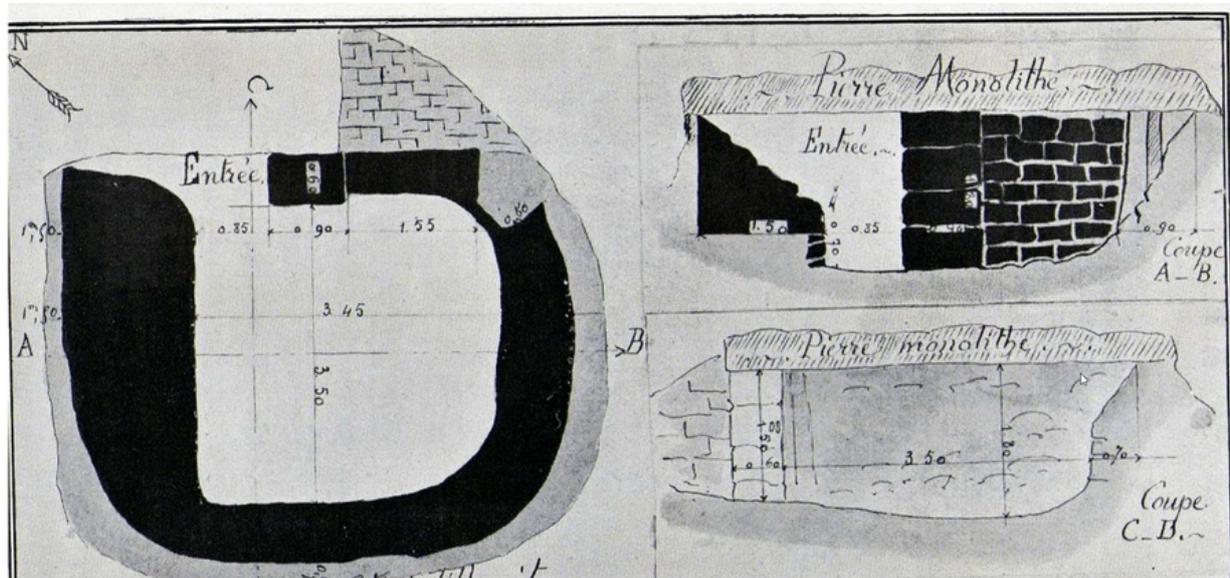
La reine aurait fait construire une sorte de grotte, rappelant celle du Mont Sinaï, qui servait d'oratoire où quelques anachorètes se seraient assemblés pour prier. C'est là que s'élevèrent

2 Au XIII^e siècle, l'église n'imposait que trois confessions et communions par an aux fidèles. La confession mensuelle est donc la marque d'une grande exigence, surtout quand elle est complétée par le « chapitre des coupes », c.à.d. une confession publique lors de laquelle les frères avouent les fautes dont ils se sont rendus coupables et font pénitence.

3 Jean-Marie de Vernon (16.. - 1695), de la famille vernonnaise des Bordeaux, fils de Jacques de Bordeaux, avocat au parlement de Rouen, est connu en religion comme le Père Jean-Marie de Vernon. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *Le roy très-chrestien, ou La vie de St Louis, roy de France* (1662) et *l'Histoire du Tiers Ordre*, (1667), ouvrage fondamental pour connaître cet ordre.

4 Si de nos jours la colline est envahie par une végétation arborée, les photos prises à la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e montrent que toute la colline était véritablement une sorte de prairie alpine mélangeant pierres et herbes, comme l'évoque Jean-Marie de Vernon.

rapidement les premières constructions, encore très modestes, dont l'élément principal était la « grotte », avec une entrée tournée vers la colline et non vers la vallée « dans la crainte d'être distrahit par le magnifique panorama », écrivait Jean-Marie de Vernon. La toiture de la « grotte » était formée d'une grande dalle monolithe - si bien que les érudits du XIX^e siècle ont d'abord pensé qu'ils avaient affaire à un dolmen de l'époque néolithique⁵. Le petit sanctuaire était construit à mi-côte au dessus de la route de Vernonnet vers Gasny près de la carrière alors nommée Sainte-Catherine.



Plan et coupe de la « grotte ». Dessin de l'abbé Guéry, dans *Culte de Ste Catherine d'Alexandrie à Rouen et à Vernon-sur-Seine*.

C'est à quelques mètres de cette carrière que se trouvaient la « grotte » et le petit couvent connus sous le nom de « chapelle de sainte-Catherine du mont d'Hergival près Vernon.⁶ » Différents documents conservés aux Archives de l'Eure (cote AD E1499, fol. 196 et E1538, fol.129) permettent de confirmer l'emplacement de ce petit prieuré : ainsi le procès-verbal (septembre 1605) de comparution de Jean de Champion, « le gardien⁷ du couvent, Guillaume l'Engreneur et René Charmet, religieux du couvent du Tiers-ordre de Saint-François de Vernonnet, devant frère Vincent Mussart, provincial général du Tiers-ordre en tout le royaume de France, [...] chargé de la visite de

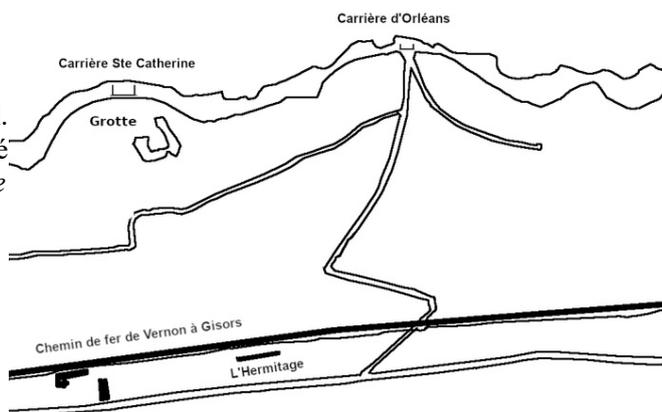
5 Notons que selon certains auteurs, dont Jean de Vernon, la création de ce premier petit sanctuaire serait l'œuvre non de la mère de Louis IX, mais du roi lui même. « Le monastère de Vernon situé dans un rocher à un quart de lieue de la ville publie cette vérité. Sa fondation faite par saint Loyis, selon le sentiment des plus vieux & des plus intelligents de la patrie, lui fait adjuger la première place entre tous ceux du Royaume » (Jean de Vernon, *Histoire du Tiers Ordre*, page 112) Le même auteur affirme encore (dans sa *Vie de saint Louis*) : « La solitude de sainte-Catherine et les Tertiaires qu'il [St Louis] avoit appelez, dès l'an 1240, lui estoient trop agréables pour les oublier; il s'y retiroit souvent pour s'unir à Dieu. » Enfin, Alphonse-Georges Poulain envisage, lui, une origine plus ancienne. Il écrit (*A travers le vieux Vernon*, page 100): « Si Saint Louis établit ici des religieux du tiers-ordre de Saint-François, il est probable que la chapelle existait déjà et eut pour fondateur un ermite qui vint se retirer du monde en cet endroit solitaire. L'abbé Guéry écrit qu'un pieux ermite, nommé Adam Bacon, serait installé dans ce lieu solitaire. Attiré par sa réputation de sainteté, saint Louis lui rendit visite puis établit là la première communauté.

6 Abbé Guéry, *Culte de Ste Catherine d'Alexandrie* (page 68) La « grotte », bien qu'à demi effondrée, existe toujours mais elle est située dans l'emprise d'un terrain militaire et donc inaccessible.

7 Dans un couvent franciscain, le mot gardien, que nous aurons souvent l'occasion d'employer, désigne le supérieur, nommé Abbé ou Supérieur dans un monastère.

tous les couvents de la province, » Citons encore un acte daté d'avril 1611 passé par « frère Jacques Brière, religieux et gardien du couvent du Tiers ordre de Saint-François de Sainte-Catherine-lès-Vernonnet.⁸ »

Plan de la côte de Vernonnet vers Heurgival. Reproduction simplifiée du dessin de l'abbé Guéry, dans *Culte de Ste Catherine d'Alexandrie à Rouen et à Vernon-sur-Seine*.



La crise du XVI^e siècle

Au début du XVI^e siècle, l'ordre des Pénitents du tiers-ordre, qui s'était développé à partir de la fin du XIII^e siècle, s'organisa en « provinces », chacune d'elle regroupant tous les couvents d'une certaine région. À côté de la province d'Aquitaine il existait celle dite de Normandie-Picardie, mais les guerres de religion qui furent particulièrement longues et violentes dans notre région entraînèrent la ruine et la disparition de nombre de ces couvents dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

Parlant plus spécifiquement des Pénitents du tiers-ordre, l'institution alors vieille de plusieurs siècles était sur le point de s'éteindre. Nombre de ses couvents étaient en ruine, comme celui de Brassy⁹ qui fut entièrement ruiné et dut être abandonné. Et ne parlons pas de tous ceux furent physiquement attaqués, pillés, et leurs occupants molestés ou même tués¹⁰. Il n'existait plus d'organisation provinciale centralisée pour diriger les maisons qui subsistaient et tout partait à vau-l'eau. De nombreux frères ne distinguaient plus par l'habit de la communauté ou bien vivaient sans règle - ou en interprétant règles et statuts à leur guise. Quelques maisons n'abritaient plus que deux ou trois religieux ; dans plusieurs cas des religieux étaient seuls, abandonnés à eux-mêmes, vivant dans l'isolement le plus complet. La communauté du couvent de Bernay, par exemple, ne comptait plus qu'un seul frère « dont la vie s'effeuillait jour par jour dans la retraite et l'isolement le plus complet. [...] La mort, frappant autour de lui, le laissa bientôt seul dans cette solitude.¹¹ » À Neuchâtel en Bray, la remise en ordre du couvent ne fut pas simple non plus : le premier couvent, créé en 1504, qui comptait 32 frères, fut presque totalement détruit pendant les guerres de religion. Un seul frère y resta et à sa mort, trois Cordeliers furent envoyés pour relever la maison. Malheureusement ils commirent des désordres (inconduite notoire et vol d'offrandes) et ce n'est qu'en 1614, suite à la réforme de l'ordre, que commença la reconstruction du monastère.

⁸ Abbé Guéry, page 110.

⁹ Département de la Somme, arrondissement d'Amiens.

¹⁰ Voyez à titre d'exemple, le couvent de Coutances, incendié en 1563 lors des guerres de religion et qui ne fut réparé qu'en 1579 ou le couvent des Dominicains de Lisieux qui fut rasé en 1562 par les protestants.

¹¹ Malbranche, « Notice sur l'ancien couvent des Pénitents de Bernay (Eure) » dans *Revue de la Normandie*, Octobre 1869 p. 594

Qui n'aurait ressenti trouble et découragement en ces temps de tumulte et d'hérésies en voyant les maisons dépeuplées, la discipline relâchée et la Règle oubliée ? Il est clair que faute de remèdes rapides et puissants, la ruine totale était proche.

La réforme

La nécessaire réforme eut lieu à la fin du XVI^e siècle avec le père Vincent Mussart, qui entreprit de restaurer les tiers ordres tant séculier que régulier¹². C'est à lui qu'incomba la tâche de « relever les autels et les sanctuaires qui avaient été renversés ou profanés par les ennemis de la foi, » dit un historien de l'ordre. La forte personnalité de cet homme lui permit de mener à bien cette réforme : un de ses contemporains, le père Elzéard de Dombes (le gardien du couvent des Andelys) parle de lui comme un homme doté d'une « intelligence éclairée et un courage magnanime pour entreprendre des affaires, résister aux difficultés et contradictions, et les conduire à perfection pour difficiles qu'elles fussent.»

La première implantation, à Franconville-sous-Bois, dans le diocèse de Beauvais, d'un couvent réformé par Mussart date de 1597, quand une petite chapelle et son bâtiment attenant lui furent concédés par le seigneur du lieu, Jacques d'O.

Mussart créa ensuite un couvent à Paris, *in loco de Picpusse* (Picpus dans le 12^e arrondissement). Une première chapelle dédiée à Notre-Dame de Grâce avait été bâtie là en 1573 pour les capucins, rapidement remplacés par les jésuites, puis par des ermites de l'ordre de Saint-Augustin. Enfin, à la faveur d'une donation¹³, la jeune communauté des Pénitents du tiers-ordre s'installa dans le village de Picpus.

Elle bénéficia aussitôt de l'appui des dirigeants du pays : la même année la création du couvent était autorisée par Gondi, l'archevêque de Paris et confirmée par des lettres patentes d'Henri IV, puis de Louis XIII en 1621, et encore confirmée par Louis XIV en 1701. Enfin, en remplacement de la vieille chapelle, une nouvelle église fut édifiée, dont la première pierre fut posée en 1611 par Louis XIII, une faveur qui procura à la maison le titre de Fondation royale. Vincent Mussart y mourut en 1637. A cette date, Picpus¹⁴ était devenu la maison-mère du Tiers-ordre franciscain réformé de France, aussi nommé les Pénitents réformés ou les Pénitents de Picpus, une congrégation qui compta sous l'Ancien Régime une soixantaine de couvents distribués dans quatre provinces.

12 Vincent Mussart, fils du syndic des Capucins de Saint-Honoré, fit partie de la Ligue et à ce titre participa aux combats lors du siège de Paris puis à la défense de la ville de Chartres contre les assauts d'Henri de Navarre (1591). D'après l'historien de l'ordre, Jean-Marie de Vernon (*Histoire du Tiers ordre*, page 121) dans les années qui suivirent il s'engagea dans la vie érémitique et, par l'intermédiaire d'une tertiaire séculière, découvrit le tiers-ordre, en particulier « la troisième Règle de saint François d'Assise : après une exacte recherche, il trouva celle qui a été confirmée par Nicolas IV » puis le commentaire de la règle du tiers-ordre par le célèbre auteur flamand, Denys le Chartreux (†1471).

13 La veuve du comte de Mortemart offrit ce lieu aux franciscains du tiers-ordre en 1601.

14 Ce fut un très vaste monastère avant sa fermeture le 15 décembre 1790 et son morcellement après sa vente comme bien national en 1796.

La réforme pour relever l'ordre et lui redonner son éclat avait plusieurs axes : une remise en ordre administrative, le rétablissement de la Règle et de la discipline ainsi que la création de nouveaux couvents.

Dès la fin du XVI^e siècle, de nombreux couvents furent créés en même temps que les anciens étaient réformés et en 1603 Rome décida l'union des anciens avec les nouveaux. Si le choix des emplacements des nouvelles maisons peut sembler un peu aléatoire, un regard plus attentif permet de voir que nombre d'implantations furent faites dans des régions gagnées par le protestantisme, qu'il fallait combattre¹⁵. Ce fut le cas, à Rouen, Veules, Saint-Valéry et Le Havre pour reconquérir le Pays de Caux et sa région qui était très touché par le calvinisme. Il en fut de même à L'Aigle et à Saint-Lô, où environ 10 % de la population était protestante¹⁶.

Seine maritime	Eure	Orne	Manche	Paris et sa région
* Couvent de Croisset à Canteleu (R 1604)	*Le Mesnil-Jourdain (R 1604)	* L'Aigle (F 1620)	* Saint-Lô (F 1630)	* Couvent de Nazareth (Paris) (F 1630)
* Rouen (F 1609-10)	* Le Petit-Andely (R 1611)			* Meulan (F 1644)
* Couvent de Berneseault à Neufchatel-en-Bray, (R 1615)	* Vernon (R 1612-14)			* Courbevoie (F 1658)
* Veules-les-roses (F 1617)	* Louviers (F 1646)			
* Saint-Valery en Caux (F 1621)	* Pont de l'Arche (F 1648)			
* Aumale (F 1642)	* Bernay.(F 1650)			
* Couvent d'Ingouville au Havre (F 1661)				

Liste des maisons de la province franciscaine de Normandie

R : Date de la *réforme* menée par le P. Mussart – F : Date de la *fondation* d'un nouveau couvent

Un axe essentiel de la réforme fut une remise en ordre administrative : il y avait jusqu'alors deux provinces, celle de France et celle d'Aquitaine, l'une et l'autre aux contours mal définis. La réforme les divisa en quatre : la province de France ou de Paris (qui regroupait tous les couvents à l'est de Paris), la province de Normandie ou de Rouen (regroupement des couvents de Normandie et d'une partie de l'Île-de-France, y compris Paris), l'une comme l'autre sous l'invocation de saint Yves et les provinces du Lyonnais et d'Aquitaine. En même temps était créé un Visiteur Général, supervisant les quatre provinces et chargé tout particulièrement d'organiser les chapitres provinciaux. Enfin, la réforme rendit le Tiers-ordre totalement autonome vis à vis des Mineurs, qui avaient conservé

15 Bernadette Chaignet-Sortais envisage cette explication dans *Les Couvents du Tiers-Ordre Régulier...*

16 La Réforme s'était installée précocement et durablement en Normandie. Alençon fut la première ville normande acquise aux idées de Luther (sous l'influence de la sœur de François I^{er}, Marguerite d'Angoulême) et les thèses de Luther furent affichées dans l'Université de Caen dès 1533. Au début du XVII^e siècle, même s'ils étaient minoritaires, les réformés occupaient des positions solides dans certaines parties de la province, de Dieppe et du pays de Caux jusqu'à Alençon, en passant par Rouen, Caen ou Saint-Lô. Après le fameux « croissant huguenot », qui, de Genève à La Rochelle, contournait le Massif Central par le sud, la Normandie était une des provinces françaises les plus touchées.

jusqu'alors quelque pouvoir apostolique sur les tertiaires¹⁷. En 1648, le visiteur général fut supprimé et chaque province devint largement autonome. Au XVIII^e siècle, la province de Normandie, trop grande, fut à nouveau divisée en deux Custodies, l'une siégeant à Paris, l'autre à Rouen.

L'autre axe essentiel de la réforme concernait le retour à la règle dans toute sa sévérité. Il est clair que cette réforme, qui touchait la répression des abus, le rétablissement de la discipline et le rappel à l'observance de la Règle, ne put être mise en œuvre sans d'inévitables résistances puisque certaines de ces contraintes avaient été mises à l'écart et oubliées depuis plusieurs décennies.

Or la règle du Tiers-Ordre que Mussart voulait restaurer était particulièrement stricte et austère, combinant l'ascétisme avec le refus de tout confort et petits plaisirs. Une telle règle sous-entendait une idéologie du sacrifice qui, par diverses privations ou obligations, permettait de progresser dans le domaine spirituel. Non, on ne devenait pas pénitent du Tiers-ordre pour le confort et une vie tranquille ! C'est une des raisons pour lesquelles les résistances à la réforme de Mussart furent fortes et de nombreux « anciens », qui avaient oublié la rigueur de cette règle, la rejetèrent alors : clôture stricte¹⁸, alimentation médiocre, jeûnes sévères, longs moments de prière, même au milieu de la nuit, la discipline trois fois par semaine¹⁹, vêtements grossiers, pieds nus dans des sabots de bois, pas de linge de corps²⁰...



Vêtements des frères du Tiers-ordre. Dessin dans le Dictionnaire des ordres religieux, ou Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires et des congrégations séculières, (Éditeur R. P. Hélyot) Paris, 1863, 4 volumes.

17 Le Chapitre de 1609 « défendit entre autres choses à tous les Religieux du premier Ordre de se mêler à l'avenir des affaires des Religieux du troisième Ordre, de leur donner des obédiences, de recevoir chez eux ceux qui avaient fait profession dans le troisième. » *Histoire des ordres des ordres monastiques, 5^e partie 5^e partie* page 177.

18 Les réformateurs avaient particulièrement évoqué la porosité de la clôture qui autorisait les visites des laïcs dans les monastères et menaçait la vertu de chasteté.

19 Une discipline est un petit fouet servant à s'infliger une punition corporelle par auto-flagellation (en général sur le dos). Il s'agit d'une forme de mortification, c.à.d. une souffrance physique que le pénitent s'inflige dans le but de se corriger.

20 Le chapitre de 1603 prévoyait un habillement composé d'une robe de drap gris et un large capuchon, une ceinture de cuir (devenue une ceinture de corde quelques années plus tard. (Hélyot, *Dictionnaire* page 202 – 204)

Le père Mussart sut obtenir des autorités tant ecclésiastiques que laïques les appuis nécessaires pour mener sa réforme à bien : il obtint de Rome un Bref en 1603 qui ordonnait l'union des anciens couvents avec les nouveaux et que dans chaque province toutes les maisons du Tiers-ordre devaient être soumises à un provincial qui avait pleine juridiction sur tous les couvents de l'Ordre. Mussart recourut aussi à l'autorité royale qui, par deux arrêts du parlement de Normandie, l'un en 1604, l'autre en 1608, ordonna à tous les religieux du tiers-ordre de reconnaître le père Mussart pour leur légitime Supérieur et pour leur provincial, et leur enjoignait en même temps d'assister à tous les chapitres que tenaient les réformés.

C'est ce qu'il firent, mais assister à une réunion ne signifie pas participer à ses travaux et encore moins en approuver les décisions ! Tous les couvents étaient représentés au chapitre suivant - celui de 1605 - mais, poussé par le gardien de Sainte-Barbe de Croisset (près de Rouen), plusieurs gardiens refusèrent de participer aux élections et tentèrent même de quitter le tiers-ordre et de s'intégrer à une autre congrégation, celle des Pères de la Congrégation d'Italie. L'ambassadeur de France à Rome parvint à empêcher ce rapprochement. En fin de compte, les gardiens de Bernay, de Vernon, des Andelys, de Brassy (25km au sud-ouest d'Amiens) et de Neufchâtel, et quelques religieux opposants se retrouvèrent au couvent de Vernon en 1607, où ils organisèrent un contre-chapitre qui élut un provincial dissident, le père Claude Retourné, procureur de la maison de Brassy qui, quelques d'années avant, avait quitté l'ordre pour devenir cordelier²¹.

Mussart montra alors ses qualités de rassembleur en n'introduisant pas la réforme de force dans les couvents récalcitrants. Il permit aux « anciens » (par opposition aux « réformés ») de conserver l'essentiel de leur propre organisation et de leur propre mise en œuvre de la règle mais il leur interdit de former des novices. Ainsi dans certains couvents (comme Louviers, Croisset, Vernon et Neuchâtel) la réforme ne fut introduite que peu à peu, à mesure que les « anciens » finissaient par accepter la réforme ou par disparaître. Dès l'assemblée capitulaire suivante, celle de Franconville, le 13 mai 1608, un certain nombre d'« anciens » se soumirent, rentrèrent dans le rang et reconnurent Mussart comme provincial - que le chapitre général venait de confirmer dans ce poste. Quelques mois plus tard, Retourné se démit volontairement de son poste et fit sa soumission, mettant ainsi fin à la scission²².

Il fallut tout de même encore quelques années pour que la réforme fût acceptée et mise en œuvre dans sa totalité : en 1626 le pape Urbain VIII approuva définitivement l'ensemble des statuts et règlements qui avaient été dressés par les chapitres précédents.

Les pénitents du Tiers-ordre ne furent jamais très nombreux, comparés aux effectifs d'autres ordres. En 1680, les 850 religieux étaient répartis dans 57 couvents. Dans les années qui précèdent la Révolution la soixantaine de maisons était occupée par seulement 370 religieux (soit en moyenne seulement six frères par maison).

21 La réforme ne passa pas mieux dans certains autres couvents de l'ordre. Dans la province d'Aquitaine, des « anciens » refusèrent les réformes et s'unirent à la Congrégation d'Italie, qui nomma plusieurs gardiens et envoya même des religieux italiens compléter les effectifs du couvent de Toulouse. Il fallut des édits royaux pour parvenir à combattre l'influence italienne et à remettre en place les « réformés ».

22 Il faut préciser qu'il fut grandement poussé à prendre cette décision par le chapitre général réuni en 1608 qui somma le rebelle de se rallier sous peine d'être interdit et suspendu de toutes fonctions ecclésiastiques. Ajoutez à cela des ordonnances du parlement de Normandie lui ordonnant de se soumettre.

Partie 2 - Les pénitents à Vernonnet

Nouvelle installation

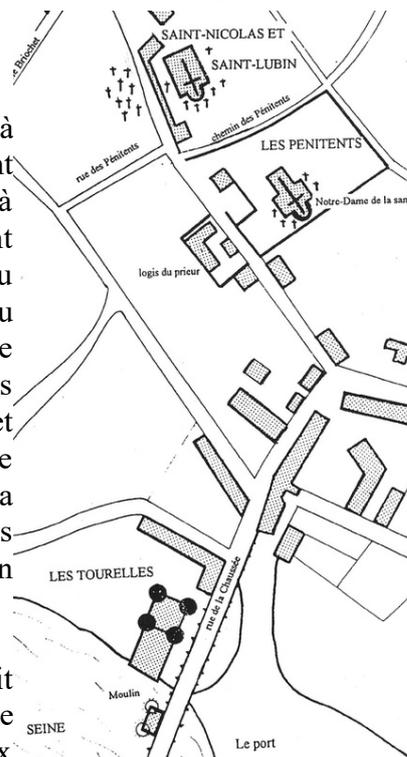
La plupart des communautés mendiantes fondées dès le XIII^e siècle recherchaient des endroits isolés et comme le dit Jean-Marie de Vernon (page 23), elles « habitaient dans les déserts et faisaient leur demeures dans les Cavernes. » Pour montrer ce qu'il appelle « le zèle de nos tertiaires Réguliers pour la solitude » le même auteur prenait l'exemple du couvent de sainte Catherine de Vernon – particulièrement isolé, il est vrai, à flanc de colline. Un lieu idéal pour être « hors du monde » et trouver un cadre favorable aux exercices ascétiques, loin des plaisirs mondains, des distractions, des sollicitations extérieures, et des tentations.

Mais en fait, les communautés mendiantes étaient urbaines et destinées à la ville. Les frères franciscains (et avec eux, ceux de tous les ordres mendiants - augustins, dominicains, carmes etc...) étaient destinés à vivre plutôt à proximité d'une ville qu'isolés à la campagne : en effet, ils avaient en commun, outre un statut canonique, un mode de vie, fondé sur l'aumône publique, et une mission apostolique – consistant principalement en prédications, administration des sacrements et pastorale auprès des populations proches ou lointaines. Ces deux pratiques de la quête et de la pastorale les obligeaient donc à rechercher le contact des populations laïques.

Plan de situation du couvent des Pénitents à Vernonnet réalisé par Jean Baboux

Quand arriva la réforme du XVII^e siècle, les frères cherchèrent à abandonner une trop grande solitude et au contraire se rapprochèrent des villes et autres lieux fréquentés. Cela est particulièrement clair à Vernon où, quittant la quasi-solitude du coteau, les frères bâtirent leur nouveau couvent dans une rue importante de Vernonnet, près du pont²³. Le même genre de transfert eut lieu à Bernay où un nouveau couvent abandonna les pentes boisées pour s'installer sur la route de Rouen. C'est aussi le désir de se rapprocher de la ville qui poussa les Pénitents à quitter le couvent troglodytique Sainte Barbe à Croisset en 1610 pour s'installer à Rouen au faubourg Bouvreuil puis rue Saint-Hilaire²⁴. Mentionnons aussi une installation à proximité de la porte du Temple à Paris, ou bien à un important carrefour de routes au Havre qui répondaient à ce même besoin d'installation dans un lieu animé.

L'ancien couvent vernonnais, installé à mi-hauteur de la colline avait le grave inconvénient d'être difficile d'accès ; de plus il manquait de terrain. Il n'avait pas de jardin et était presque sans cour et seules six



23 Une autre raison qui aurait pu pousser les pénitents de Vernonnet au départ est l'exploitation des carrières : le chemin des carriers ouvert à partir du XVI^e siècle et les charrois qui passaient dessus perturbaient le calme de l'endroit. Des traces de murs semblent même indiquer que ce chemin passait à travers la clôture conventuelle.

ou sept personnes pouvaient y loger. Pire encore l'eau manquait et devait être montée à dos d'homme depuis le fond de la vallée²⁵. C'est pourquoi au début du XVII^e siècle les religieux établis depuis le XIII^e siècle sur les hauteurs de Vernonnet vers Heurgival furent autorisés, par lettres patentes du roi Louis XIII, à choisir un endroit plus facile à vivre²⁶. Ce nouvel endroit, certainement sélectionné avec soin, est situé au centre du bourg, près du pont et du château. La pente du terrain à flanc du mont Roberge protège le couvent du froid des vents du nord et une large vue se révèle sur toute la vallée de la Seine.



Vernonnet au XVII^e siècle. A droite du château des Tourelles se dresse le clocher l'église paroissiale de Saint Lubin et à sa droite, celui de la chapelle des Pénitents.

Avec l'aide financière d'Alphonse Jubert, sieur d'Harquency et de Bizy, et président en la Cour des Aides de Normandie²⁷, les Pénitents s'installèrent dans le nouvel emplacement vers 1614-1616, et leur communauté fut aussi complétée par quelques religieux qui vinrent alors du couvent des Cordeliers situé dans la vieille ville. La grande croix, qui dominait la clôture, fut posée en 1615 lors d'une cérémonie qui réunissait ecclésiastiques et personnalités laïques et qui voulait montrer que les pénitents occupaient une place importante dans le paysage religieux, bien entendu, mais aussi dans

24 Dans la partie est de la vieille ville, sur l'arrière du C.H.U. de Rouen. Ce qui reste des bâtiments de l'ancien couvent a récemment été restauré et est occupé par des bureaux d'une banque. (Photo du cloître page 13.)

25 Un puits, probablement celui qui servait à la communauté, est situé au bas de la colline, dans la propriété nommée l'Ermitage. On trouvait aussi là un jardin ; quelques éléments de murs encore en place laissent aussi penser à l'existence de petits bâtiments de service. Les constructions voisines (situées en direction de Vernon par rapport à l'actuel Ermitage) - une maison (XV^e siècle) et les restes d'un ferme- devaient aussi faire partie d'un ensemble agricole lié au couvent.

La plupart des informations sur les installations des pénitents en fond de vallée m'ont été fournies par monsieur Cauderlier, que je remercie sincèrement.

26 « Nous pouvions choisir dans la ville de Vernon, ou aux Faux-bourgs tant sur le Diocèse de Rouen que d'Évreux, une place qui nous serait plus commode, » écrit Jean-Marie de Vernon, page 251.

27 Ce personnage est le premier mari de Marie Maignart, bien connue des Vernonnais pour son cénotaphe dans la Collégiale.

la vie de la ville²⁸. En avril 1618, le doyen rural de Baudemont²⁹ posa les premières fondations de l'église dédiée à Notre-Dame de Bonne-Espérance. La chapelle d'un donateur, dite « Chapelle de Notre-Dame de santé », fut aussi construite sur le côté de l'église principale, perpendiculairement à celle-ci. Elle « a été presque toute bâtie par les aumônes de M. Hieronyme d'Arcona, Gouverneur de Vernon, qui mérite la qualité de l'un de nos principaux amis & bienfaiteurs. » précise encore Jean-Marie de Vernon page 252.

Après leur établissement *intra-muros* en 1612 -14, les frères continuèrent à se rendre à leur ancien couvent près d'Heurgival, souvent en processions solennelles, comme l'a constaté Millin au XVIII^e siècle³⁰: il écrit que les frères « n'avoient pas cependant entièrement abandonné l'oratoire et la solitude de Sainte-Catherine (...) De temps en temps ils y alloient dire la messe. » Bien plus tard, pendant la Révolution, quand les bâtiments vides furent mis aux enchères en janvier 1792, l'acte de vente du couvent de Vernonnet précisait qu'en plus du couvent lui-même, existait « en outre la chapelle appelée Sainte Catherine et le terrain qui en dépend. » Après la Révolution, cet ancien couvent médiéval dans la colline, resta à l'abandon, tomba peu à peu en ruine et des pierres roulant jusqu'en bas de la colline bloquèrent la voie ferrée de la ligne Vernon – Gisors d'abord en novembre 1882 quand « d'énormes blocs de pierre détruisirent la voie entre les kilomètres 36,387 et 36,353, juste au dessus de la maison dite de l'Ermitage. » En 1912, après de nouvelles chutes de pierres, la Compagnie des chemins de fer dû faire abattre les ruines de la chapelle qui subsistaient³¹.

Les Archives ne conservent, semble-t-il, aucun des plans utilisés pour la construction des couvents des Pénitents en France, mais des documents plus tardifs ou bien l'étude du plan des quelques couvents qui existent encore (totalement ou en partie) permettent d'imaginer le plan type que les bâtisseurs n'avaient plus qu'à adapter aux conditions spécifiques de chaque terrain disponible, plan qui d'ailleurs n'a rien d'original mais qui reprend celui qui existe depuis des siècles dans tous les établissements religieux avec l'ensemble des bâtiments alignés tout autour d'un cloître central. Mais à Vernon, le terrain s'étagait sur pente, ce qui a pu obliger à adapter le plan usuel. Le couvent comprenait quatre bâtiments principaux ; une longue bâtisse abritait diverses pièces de service au rez-de-chaussée (cuisine, deux chambres à feu, fruitier et cabinets) et à l'étage les cellules des frères, desservies par un long couloir au nord. Une aile en retour d'équerre abritait le réfectoire, une pièce voûtée, ainsi que diverses pièces à l'étage et un dernier niveau de combles et lucarnes.

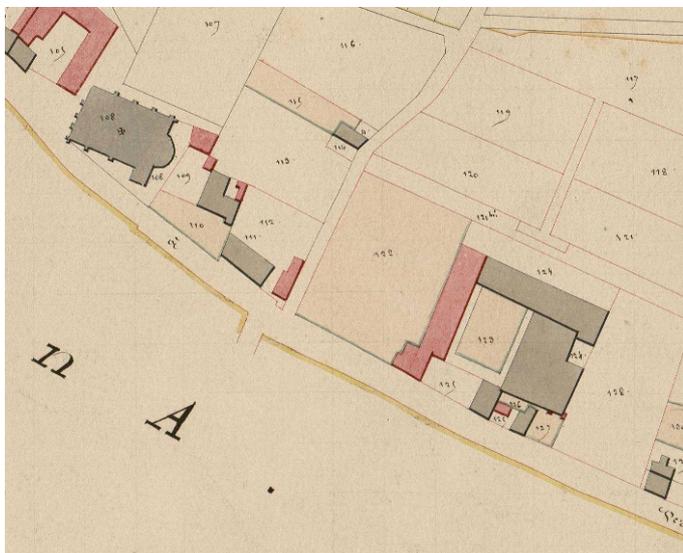
28 On peut penser que la cérémonie d'érection de la croix fut assez semblable à celles qui eurent lieu ailleurs dans la province de Normandie. A Louviers, l'évêque « après la bénédiction de la Croix, la fit porter en procession au milieu de notre court, où il la planta luy-mesme devant M. de la Haye Aubert Conseiller Ecclesiastique au Parlement de Normandie, & une foule innombrable de peuple. » (Jean-Marie de Vernon *Histoire du Tiers-Ordre*, page 340.) Une cérémonie semblable eut lieu au Havre : « Dès 8. heures du matin la cérémonie commença par une procession solennelle composée de plusieurs personnes Ecclesiastiques et Laïques de la ville du havre & de 14. de nos religieux ; La benediction de la Croix estant faite par le Doyen de saint Romain, on chanta l'Hymne *Vexilla*, & la Croix fut portée par tous qui en purent approcher parmy les devotes acclamations d'un peuple innombrable qui estoit accouru de la ville & des lieux circonvoisins. » (Jean-Marie de Vernon *Histoire du Tiers-Ordre*, page 356.)

29 Pour faciliter l'administration des diocèses et assurer l'encadrement du clergé local, chaque diocèse était divisé en plusieurs archidiaconés, eux-mêmes divisés en plusieurs doyennés avec un doyen à leur tête. Vernonnet se situait dans l'archidiaconé du Vexin-normand, qui regroupait quatre doyennés, dont celui de Baudemont.

30 Aubin Louis Millin, *Antiquités nationales ou recueil de monuments pour servir à...*, Paris, 1791, Volume 3 page 17.

31 Abbé Guéry, pages 74 et 109.

Accolée à ce bâtiment et vers l'extrémité de celui-ci, était la chapelle, située à l'angle nord-ouest de l'enclos conventuel. Ces bâtiments entouraient le cloître dont la galerie est s'appuyait sur le mur d'un bâtiment de service. Enfin construit de l'autre côté de la rue, se trouvait le logis du gardien (seul élément du couvent subsistant aujourd'hui), une grande bâtisse en pierre de style Louis XIII, d'un étage avec une tourelle d'escalier et une seconde construction plus basse sur la cour avec un étage de comble et lucarnes.



Plan cadastral de Vernonnet, depuis l'église Saint Lubin à gauche jusqu'à l'emplacement de l'ancien couvent des Pénitents.

Le cadastre dit « napoléonien », qui date en fait d'environ 1820-25, conserve en partie le plan du couvent, pas encore fondamentalement modifié à cette date

comme il le sera plus tard. On reconnaît l'emplacement du cloître, mais le bâtiment en bordure de rue (N° 125 du plan cadastral), qui abritait en particulier les cellules des frères, a déjà disparu en partie.

Puisque le tiers-ordre se voulait être un ordre pauvre et austère, il est facile de comprendre que les bâtiments que construisaient les frères devaient être aussi sobres et modestes que possible, bien loin des véritables palais édifiés par les mauristes³² aux XVII^e et XVIII^e siècles³³. Les matériaux étaient naturellement « pauvres » - le marbre était banni - et de récupération quand c'était possible, comme aux Andelys ou les Pénitents purent utiliser les pierres provenant du démantèlement du Château Gaillard³⁴. Il en fut de même à Neuchâtel : Louis XIII donna aux Pénitents les matériaux issus de la destruction du château de la ville. À Aumale, les frères construisirent leur couvent à partir de 1642 avec les matériaux du château en ruine donnés par le duc de Savoie. À Vernon, alors que les carrières pouvaient fournir des matériaux de belle qualité, les frères bâtirent avec une pierre bon marché de médiocre qualité³⁵.

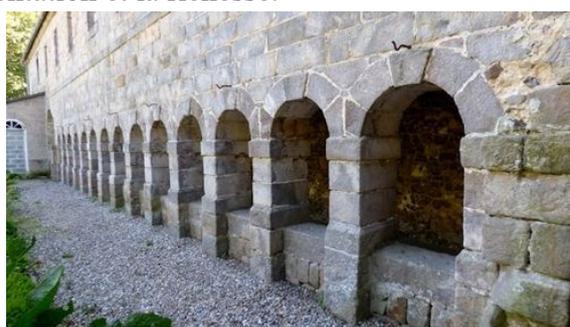
32 Les moines bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, souvent connus sous le nom de Mauristes, restaurèrent ou reconstruisirent nombre de grands bâtiments conventuels. Leurs magnifiques architectures a fait que l'on a pu parler de « palais » pour les moines.

33 Les constitutions de l'Ordre définissaient les normes : églises non voûtées, de dimensions modestes, surtout en hauteur ; nef unique sans transept ; pas de clocher-tour mais un campanile avec un seule cloche. Pas de vitraux colorés ou historiés – sauf éventuellement au-dessus du maître-autel.

34 Les lettres patentes de Louis XIII du 22 novembre 1610, régularisent le « don fait par le feu Roy de partie des démolitions du Chasteau Gaillard pour employer aux réparations de leur église et couvent et des clôtures de leur maison et jardins [...] Sa Majesté a fait et fait deffences ausdits du Tiers-Ordre de Saint-François de transporter ailleurs lesdits matériaux ny d'en prendre, sy ce n'est pour estre employez en leur couvent dudit Andely, ainsy qu'il leur a esté permis par ledit feu seigneur Roy... » (A D Eure, cote H 1078)

Il n'existe aucun dessin ni aucune gravure du couvent de Vernon, rien qui peut nous aider à visualiser son aspect extérieur. Toutefois rien ne permet de penser qu'il était très différent par son architecture des autres maisons de l'Ordre, d'autant plus que les constructions mendiantes étaient contrôlées par des ministres provinciaux qui vérifiaient la bonne observance des prescriptions architecturales³⁶.

Les quelques bâtiments qui subsistent de nos jours, particulièrement à Louviers, Rouen et Saint-Valéry-en-Caux peuvent nous éclairer : l'application des principes architecturaux mendiants - à savoir la simplicité architecturale et l'emploi de matériaux locaux pour une mise en œuvre aisée et peu coûteuse - permet d'envisager une reconstitution « générique » des bâtiments : ce sont tous de solides constructions de pierre, simples, fonctionnelles, rustiques, dépourvues d'ornements, dont l'allure générale est plus celle d'un bâtiment de service ou même d'une prison que d'un lieu de villégiature. Cette architecture, qui insiste sur la pauvreté, marque la différence avec celle des ecclésiastiques séculiers, souvent marqués par l'ostentation et la richesse.



Le cloître de l'ancien couvent de Rouen (après sa récente restauration - qui est diversement appréciée par les Rouennais) et celui de Saint-Valéry-en-Caux.

Rites et cérémonies

Le transfert d'un couvent dans un nouveau quartier fait partie d'une stratégie d'implantation qui doit être cohérente. L'exemple du couvent de Vernonnet est édifiant : la maison, fondée avant 1233, était installée en pleine campagne. Profitant des bouleversements qu'apportait la réforme du Père Mussart, les religieux transférèrent le couvent en ville au début du XVII^e siècle. Une première raison d'abandonner les anciens bâtiments fut certainement leur situation dans un environnement géographique un peu difficile. Mais il faut aussi considérer la stratégie de reconquête et de « retour des brebis égarées au bercail » que menait la Contre-réforme tridentine avec un catholicisme intransigeant et actif et une spiritualité de combat qui se manifestait par un renouveau de la prédication, de l'enseignement du catéchisme, de la confession, tels que les ordres mendiants

35 En 1678, des équipes de spécialistes visitèrent les carrières et inspectèrent les monuments en pierre dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour de Versailles à la recherche de carrières pour extraire les pierres nécessaires à la construction du château. Les inspecteurs arrivèrent à Vernon le 25 août 1678 et se rendirent, en particulier, à l'église du couvent des Pénitents dont ils trouvèrent la construction bien médiocre. L'église, écrivaient-ils, est « bâtie depuis peu avec des pierres des carrières voisines, que nous n'avons pas trouvées ni bien choisies, ni bien mises en œuvre, ni de celles qui sont les plus dures et de meilleure qualité, parce que les ouvriers prennent la plus tendre pour avoir moins de peine. »

36 Le contrôle concernait aussi l'entretien des bâtiments, comme le montre le rapport de la visite du couvent des Pénitents de Bernay en 1696 contenant un repérage minutieux des dégâts des édifices et de la clôture conventuelle accompagné de suggestions de réparation. (A.D. Eure, H 1152)

savaient le pratiquer. A cela s'ajouta de nouvelles formes du culte, des cérémonies « extraordinaires », comme le recommandait le concile de Trente. Pour toutes ces œuvres pastorales et ces cérémonies, la solitude d'un vallon ne convenait plus, mais au contraire il était impératif que le couvent se situât au milieu de la foule et de l'agitation de la ville, là où les frères allaient mener l'essentiel de leur mission morale et éducative.

Si la prédication était la tâche quotidienne du clergé paroissial, les ordres religieux mendiants, comme les Franciscains, et parmi eux les Pénitents, spécialistes confirmés de la prédication et de la quête, donnèrent une impulsion particulièrement forte à ces nouvelles pratiques. D'autre part, la messe dominicale et quelques autres cérémonies prévues au rituel « ordinaire », réunissaient la communauté paroissiale, mais à cette pratique traditionnelle, le concile de Trente ajouta des cérémonies nouvelles, « extraordinaires » comme la célébration de jubilés, le « salut et Procession du Saint-Sacrement » qui avait lieu dans des occasions « extraordinaires » comme un *Te Deum* chanté pour moment important de la vie du royaume ou bien avec hommage particulier à tel ou tel saint patron ou encore la Fête-Dieu (créée au XIII^e siècle mais qui prit un éclat particulier au XVII^e). Il n'existe pas, à notre connaissance, de description des célébrations de la Fête-Dieu à Vernon aux XVII^e et XVIII^e siècles. Un panneau peint au début du XVII^e siècle visible dans l'église Saint-Sauveur du Petit-Andely nous permet de les imaginer : il montre le cortège du Saint-Sacrement, précédé de trois enfants de chœur et de plusieurs clercs. Trois frères précèdent encore le grand dais porté par quatre autres frères, sous lequel le prêtre présente l'ostensoir. La procession continue avec une dizaine de frères, tenant tous une torchère allumée. Pour compléter l'image de la procession de la Fête-Dieu, il faudrait ajouter la présence des frères de la Charité du Saint Sacrement « suivant immédiatement le dais, et portant une couronne à la main » (Les Cahiers vernonnais n°16, page 37) ainsi que celle des confréries des corps de métiers, comme par exemple les drapiers ou les boulangers³⁷. On a évoqué plus haut une autre cérémonie « extraordinaire », la plantation d'une grande croix lors de l'installation d'un nouveau couvent .

D'autres cérémonies « extraordinaires » eurent lieu comme l'ostension de reliques, par exemple lors de la translation d'une relique de Saint Sébastien à Louviers en 1648 ou encore d'une relique de saint Yves³⁸ : en mars 1615, la cathédrale de Tréguier offrit au couvent de Picpus à Paris une relique du saint (un morceau d'un os du bras). Le trajet de la relique entre Tréguier et la capitale du royaume fut l'occasion pour les différents couvents-étapes - Croisset, Rouen, Les Andelys, Vernon, Meulan - d'organiser des cérémonies « extraordinaires » en mars de cette année. Nous ne possédons pas de description de celle de Vernon, tout indique qu'elle devait être très semblable aux autres, comme celle du Havre que Jean-Marie de Vernon évoque (page 360) : Un reposoir avait été installé hors la ville sur le chemin par lequel le précieux convoi allait passer. Là attendaient les personnalités », le provincial du tiers-ordre, le curé de la paroisse et le clergé, les « officiels » de la ville ainsi qu'une « foule assemblée si nombreuse qu'elle remplissait notre Faux-bourg et toute la plaine [...] La Procession marcha en bon ordre, précédée d'un grand nombre d'enfants de la ville habillés en Anges : la relique étant levée avec les ensemeins & les autres pratiques les plus solennelles, elle fut portée par quatre de nos religieux revestus de chapes, tous sous un dais

37 Un vitrail dans l'église Notre-Dame de Louviers montre les drapiers de la ville le jour de la Fête-Dieu, escortant le Saint-Sacrement. Un autre vitrail dans l'église Saint-Ouen à Pont-Audemer représente cette même fête avec cette fois la procession des boulangers, ouverte par le porteur d'une bannière du saint patron (Honoré).

38 Ce personnage fut membre du tiers-ordre séculier, si bien que, une fois canonisé, il devint le saint patron du Tiers-ordre régulier de Saint-François.

soustenu de quatre Eschevins. » Après la procession, une messe avec *Te Deum* et la vénération de la relique par l'assistance était chaque fois au programme³⁹.

Si une telle fête était « extraordinaire » d'un point de vue liturgique, elle l'était aussi pour la ville, entièrement investie par les religieux qui parcourent un itinéraire sacré dont le couvent était le centre. Ce fut aussi une fête « extraordinaire » pour l'ensemble de la communauté des Pénitents qui se trouvait pendant quelques heures au centre de la dévotion, au point de convergence de toute la communauté urbaine. Gageons qu'une telle journée qui rassemblait la population dans un même élan de foi avait dû susciter des aumônes, des « legs pieux » ou peut-être même des vocations. Prédication et quête étaient alors intimement liées...

Partie 3 - La décadence

L'élan amorcé par le concile de Trente s'était épanoui pleinement au cours du Grand Siècle et les fruits de la Contre-réforme catholique avaient touché tous les aspects de la vie religieuse et l'avait grandement revitalisée. Les effectifs des ordres mendiants - dont les Pénitents du tiers-ordre - s'étaient accrus rapidement, permettant d'ailleurs la création de nouveaux couvents⁴⁰. Ceci prouve la vitalité de l'Église, capable d'« inventer » et de promouvoir des communautés religieuses différentes qui débordaient l'ancien cadre issu du Moyen Âge.

Relâchements et contestations internes

D'autre part, il a toujours existé en France des courants antimonachisme. Le développement des ordres religieux que la réforme tridentine avait entraîné, avait caché ces courants pendant quelques décennies mais ils réapparurent dès la fin du XVII^e siècle. Phénomène nouveau, dès avant le milieu du siècle suivant, les frères mendiants furent souvent assimilés aux moines : les uns comme les autres se voyaient reprocher leur décadence et leur inutilité et les premiers furent emportés avec les seconds dans le même rejet d'une institution et d'un mode de vie qui semblaient incapables de nouvelles pratiques économiques et sociales.

On cite les mots terribles de quelque notable marseillais qui parlait des religieux de sa ville : « Les moines... la plaie et le fléau.⁴¹ » Ajoutons les frères mendiants, inclus dans le même jugement négatif. L'écrivain Louis-Sébastien Mercier se plaignait en 1782 que Paris était « plein de prêtres et de clercs tonsurés qui ne servent ni l'Église ni l'État et qui occupent leur temps de manières « inutiles » et « futiles ». Leurs interminables prières irritaient les *philosophes* qui s'inquiétaient aussi des vœux solennels prononcés par ces religieux, qui les liaient pour la vie - contrairement aux exigences de la liberté individuelle que prônaient les Lumières. Tout indique que, plus le siècle avançait, plus l'indifférence puis l'hostilité grandissaient⁴².

39 « On chanta le *Te Deum* et l'Hymne, les verset, Repons, & Oraison propres avec encensement. Puis chacun des Assistans rendit ses venerations à la Relique, la baisant devotement. » Jean-Marie de Vernon, page 326.

40 Comme on l'a vu plus haut, dans la seule province de Normandie, treize couvents du tiers-ordre furent créés entre 1610 et 1660.

41 Christine Larchet, « Les clarisses de Marseille aux XVII^e et XVIII^e siècles » dans *Marseille et les marseillais, XVII^e-XX^e siècles*, Annales du Midi, Année 1986 -98 -173, pages 55-66.

42 En 1767, la municipalité de Bernay, qui avait besoin de grands bâtiments, que la ville ne possédait pas, envoya une requête à l'Intendant de la Généralité d'Alençon, pour pouvoir « occuper [confisquer, en fait!] le couvent des Pénitents [...] Le seul lieu convenable est occupé par la maison des religieux pénitents, ordre de

Enfin le XVIII^e siècle, et surtout la seconde moitié de celui-ci, montra une décadence de la moralité chez certains religieux, liée à un rejet de la discipline - des attitudes que la hiérarchie épiscopale constatait et regrettait, comme Conzié, l'archevêque de Tours qui écrivait en 1778 : « Les Mineurs franciscains sont corrompus dans cette province. Les évêques se plaignent de la conduite débauchée et dévergondée de ces frères. » Enfin, il faut aussi l'admettre, de nombreux religieux de tous les ordres étaient acquis aux idées nouvelles, lisaient les philosophes et se retrouvaient dans des loges franc-maçonniques (malgré l'interdiction du Vatican!). C'est dans ce terreau que le clergé constitutionnel allait puiser nombre de ses membres les plus actifs pendant la Révolution. Rien d'étonnant donc de constater que plus le XVIII^e siècle avançait, plus les donations aux institutions religieuses baissaient, plus les fondations de nouvelles maisons se faisaient rares, plus les œuvres charitables étaient délaissées et plus ralentissaient les vocations et le zèle des religieux.

Les accusations de dévergondage et débauche mentionnées çà et là sont excessives pour ce qui concerne la majorité des religieux, mais il est vrai que beaucoup cherchaient à adoucir la rigueur de la règle qui guidait leur vie et qu'en même temps la société extérieure imprégnait lentement le monde conventuel et son *contemptus mundi* : plusieurs maisons du Tiers-ordre étaient pleines de « désordres regrettables » déclara un des Chapitres normands. Ces « désordres » s'enracinaient d'autant plus facilement qu'ils tendaient à tempérer l'austérité de la règle. Ce n'étaient souvent que de petites choses, de petits manquements, mais ils témoignent d'un relâchement généralisé. Ainsi en 1753, le provincial de la province de Saint-Yves rendait l'ordonnance suivante concernant Vernon : « Nous soussigné, ministre provincial des religieux pénitents du troisième ordre [...] désirant rétablir, comme dans tous nos autres couvents, l'obéissance à nos constitutions pour l'uniformité [...] avons ordonné et ordonnons que tous et chacun de nos religieux se servent de cordes de crin, boivent dans des tasses de faïence à deux anses au réfectoire et se fassent faire la couronne de cheveux, conformément auxdites constitutions à nos usages. [...] L'usage des tabatières de tabac en poudre et des mouchoirs de toile peinte est étroitement défendu à tous les religieux de notre province.⁴³ » Outre le rappel à l'utilisation de matériaux simples et rustiques pour les actes de la vie courante et l'abstinence de brimborions (tabac et mouchoirs fins), notons l'exigence de la tonsure, signe traditionnel de renonciation au monde – une renonciation à laquelle certains semblaient avoir renoncé ! Autant de remontrances et rappels à la Règle qui n'avaient pas beaucoup d'effet car les relâchements touchaient tous les aspects et toutes les occupations ordinaires de la vie religieuse : certains gardiens soulignaient la trop grande fréquentation du parloir, la circulation de lettres et livres non visés par le gardien, les entretiens particuliers et « les discours de nouvelles et du monde, qui sont souvent la source de la dissipation et des distractions ». Des frères négligeaient la méditation, l'étude, la prière, la participation aux offices.

Les manquements à la pauvreté étaient fréquents, certains possédaient des montres de prix dont « ils font parade », d'autres fumaient ou buvaient - ce qui était interdit. Le vêtement avait évolué, les Frères portaient bas et culottes, chaussettes et souliers. Dans leur cellule, devenues des chambres dotées d'un certain confort, certains religieux (peut-être aussi ceux de Vernon) portaient pantoufles et robes de chambre et un simple « hoqueton » (chemise légère) « qui n'est point un habit religieux ny conforme à la bienséance », déclare un chapitre normand.

mandians inutiles et même à charge à la ville et aux environs. » Déjà un siècle plus tôt les autorités municipales avaient occupé « les bastiments et la chapelle de notre ancien couvent, et sans aucune permission de ceux à qui ils appartenoient, c'est-à-dire des supérieurs du Tiers-Ordre régulier », ce qui contribua « à ruiner le bois qui en despendoit et qui desjà estoit à demy gasté par la garde de la ville » qui y était installée depuis quelques décennies. (A D Eure, H1202 et H1204)

43 Malbranche, « L'ancien couvent des pénitents de Bernay » XII^e livraison (décembre 1869)

Ici, on note l'achat de couverts en argent et de tasses en porcelaine pour servir au réfectoire au lieu d'étain et de faïence grossière. Là, un frère a acheté un jeu de domino, ailleurs d'autres frères s'étaient procurés deux cornets pour le trictrac, et du tabac – de contrebande, est-il précisé ; dans un autre couvent, ce tabac était acheté « sous le manteau » ! Mentionnons aussi vingt-une bouteilles d'eau-de-vie et une feuille de vin de Bourgogne rouge et une de blanc à Vernon. (A D Eure, H 1171-72)⁴⁴.

Ailleurs encore, il fut reproché à un frère de ne pas avoir assisté à la procession de la Fête-Dieu. Là, un autre religieux allait « en bonnet de nuit fumer au bord de la Seine », ailleurs un autre frère sortait du couvent « pour jouer et boire avec la canaille. » Ailleurs encore, le Père-gardien, « frisé et poudré » s'était rendu « à une partie de plaisir à un quart de lieue de cette ville »... Il serait facile de multiplier les exemples. Contentons-nous de ce rapport du chapitre provincial de Normandie en 1748 : « L'excès de relâchement et d'irrégularité qui désole notre province est trop notoire et trop marqué pour que nous puissions le dissimuler... Le service divin est abandonné ou très indécentement acquitté, la science ecclésiastique et l'étude des devoirs du ministère sont totalement négligées, on n'observe pas même les bienséances les plus indispensables ; les cheveux longs, les habits amples, l'usage des chemises, des boutons d'argent et des montres, tout cela devient commun et ordinaire parmi nous ; on porte de l'argent, on joue avec les séculiers et dans la maison on fait venir du vin du cabaret qu'on paie argent comptant... » (A D Eure, H1215)

Mais il y eut encore pire. Plusieurs affaires mirent en cause les fondements mêmes de l'Ordre et démontrèrent qu'il était malade : un frère de Rouen fit circuler une lettre tendant à prouver que toutes les décisions prises par le chapitre de 1646 réuni au couvent de Nazareth à Paris étaient illégitimes et radicalement nulles. Comprenant à quel point pareille mise en cause des institutions pouvait être ravageuse, l'administration provinciale feignit de penser que c'était l'œuvre d'un frère un peu faible d'esprit, afin d'en rester là. Un autre incendie fut allumé en 1759 attaquant l'administration de la province de Normandie. Il fallut un Bref du pape et une condamnation par les tribunaux royaux pour mettre fin à cette affaire qui montrait, dirent les Supérieurs, « les plus grands excès du relâchement » rapporte encore Malbranche, page 749.

Rivalités

L'entente n'était pas toujours bonne avec les autres ordres, même quand ils faisaient aussi partie de la famille franciscaine, ce qui peut sembler difficile à comprendre.

La construction du couvent des Andelys entraîna un conflit avec les capucins. Tant ceux-ci que les pénitents du Tiers-ordre avaient été autorisés par Henri IV à enlever du Château gaillard les matériaux dont ils avaient besoin pour construire leur couvent. Les deux congrégations entrèrent en conflit. Un historien local⁴⁵ raconte que les communautés « non seulement s'emparaient de ces matériaux pour elles-mêmes, mais elles en vendaient ; elles s'en disputaient la démolition, et on alla jusqu'à les enlever à main armée. » (page 149) Des lettres patentes du roi furent nécessaires pour faire cesser ces désordres.

44 La feuille valait théoriquement la moitié d'un muid, environ 137 litres. Mais d'une région à l'autre les définitions n'étaient pas les mêmes, la feuille pouvait varier entre 137 et 108 litres. On parle donc ici d'une quantité de vin d'environ 220 – 270 litres. Notez aussi qu'il ne s'agit pas du petit vin assez médiocre produit dans le vignoble local mais de vin de Bourgogne, certainement de meilleure qualité.

45 La Rochefoucauld-Liancourt, Frédéric-Gaëtan, *Histoire de l'arrondissement des Andelys*, Andelys, 1833, 282 pages.

Jean-Marie de Vernon nous a rapporté une querelle opposant les tertiaires à des récollets qui tentaient de s'installer à Trie-Château et à Gisors en 1610⁴⁶.-A Bernay la mésentente éclata au grand jour avec les cordeliers, soutenus par l'abbé de Notre-Dame, hostiles à la refondation du couvent, « redoutant sans doute la concurrence d'un autre ordre mendiant » et désireux de « s'éloigner de la ville la nouvelle communauté. » (*Histoire générale du Tiers Ordre* tome 3, pages 379 et 610) On a même vu des violences physiques contre un pénitent, séquestré, volé et maltraité par des cordeliers⁴⁷. La fondation du couvent du Havre n'alla pas sans grandes difficultés avec les capucins⁴⁸. A Louviers une affaire sérieuse opposa des frères hospitaliers aux sœurs du Tiers-ordre : les pénitents avaient décidé de créer un hôpital. Ils avaient confié le service des pavillons des hommes à des frères hospitaliers de Saint-Louis, venant d'un autre ordre. Des sœurs du Tiers-ordre prenaient en charge le service des femmes. Les hospitaliers, « qui n'avaient que de mauvaises intentions », s'en prirent aux sœurs et « se rendirent maîtres de ce monastère, vendirent une partie des fonds qui avaient été donnés, déposèrent la Mère supérieure et l'emprisonnèrent, choisirent le confesseur, bannirent de ce monastère l'autorité des supérieurs de l'ordre qu'ils usurpèrent.⁴⁹ »

La crise des vocations

La crise des vocations religieuses au XVIII^e siècle ne présente aucun doute. Dans le clergé séculier le recul était relativement modéré mais au contraire, il faut parler de chute sévère dans les ordres réguliers et d'effondrement et de débâcle chez les Mendicants. Chez les Dominicains comme chez les Franciscains le nombre de frères était en baisse tout au long du siècle : les couvents se vidaient et la moyenne d'âge était de plus en plus élevée.

46 « Il y a près de Gisors dans Trie Chateau une autre maison sous le titre de sainte Marguerite dont les Récollets ont pris possession, quoique nos Pères s'y soient opposez. L'acte d'opposition daté du 10 juin 1607 est gardé dans nos Archives avec la signification qui en fut faite par le Père François Mussart, frère du Père Vincent, notre réformateur, au Père Denis, gardien des Récollets [...] pour empêcher que ceux-ci ne contraignent les religieuses Tertiaires d'en sortir. »

47 « Nos questeurs faisant la quête dans la ville sont obligez de passer par devant le couvent des Pères Cordeliers. Un jour le Père Bonaventure de Bernay, diacre des mieux apparentés de la ville, fut, par obédience, envoyé à cette quête, accompagné de quelques autres religieux ; ne songeant pas que les Pères Cordeliers luy voulussent faire tort ny insulte, passa comme de coutume par devant leur porte, lesquels, après l'avoir attendu longtemps, le prirent à deux ou trois et le firent entrer de force et de violence en leur couvent ; ils le retindrent jusques au soir et le traictèrent fort indignement de paroles ; qu'ils luy firent quelque autre outrage, cela n'est pas certain, mais ils luy retindrent sa besace, sa boëtte et tout ce qu'il avait quest ; peu de temps après ils envoyèrent un religieux de leur couvent au nostre afin d'en faire satisfaction verbale à nostre R. Père gardien » (A D Eure, H1202)

48 Jean-Marie de Vernon raconte (p354-55) la querelle à mots couverts : les capucins étaient parvenus à obtenir l'interdiction de l'installation des tertiaires, mais ceux-ci contre-attaquèrent auprès de l'archevêché qui soutint les pénitents : « Après avoir entendu les sieurs Curés et habitans du Havre et les Pères Capucins dudit lieu et les Pères Pénitens d'autre part, nous [archevêché] iugeons ne pouvoir ny ne devoir empêcher ledit établissement. » Les capucins portèrent alors l'affaire devant le parlement qui, par lettres de cachet, bloqua à nouveau la création du nouveau couvent. Il fallut aller jusqu'à une requête auprès du roi pour obtenir l'annulation de la procédure des capucins.

49 Il fallut rien moins que des lettres patentes du roi, l'intervention du nonce du pape et même un bref du pape Grégoire XV pour ramener la concorde entre les adversaires. L'auteur de *l'Histoire des ordres monastiques* raconte longuement cette affaire aux pages 178 -180.

Entre 1766 et la Révolution, le nombre de réguliers baissa de 40 % passant de 26 674 à 16 235⁵⁰. La famille franciscaine fut tout particulièrement frappée. Ils étaient 9 820 frères au milieu du XVIII^e siècle, mais ils n'étaient plus que 6 064 en 1788, soit une baisse de 40 % et la plupart des frères encore présents étaient âgés car les entrées au cloître se faisaient rares. L'âge moyen à Vernon était de 56 ans lors de la fermeture des couvents ; un seul frère avait 36 ans, les autres entre 45 et 74 ans ; le plus jeune frère de Saint-Valéry en Caux avait 44 ans⁵¹.

Quand éclata la Révolution, le Tiers-ordre comptait une soixante de maisons en France mais seulement 370 frères, soit en moyenne seulement 6 religieux par couvent. Les pénitents de Vernon qui étaient encore au nombre de dix en 1733, n'étaient plus que cinq en 1789; à Bernay les chiffres n'étaient guère différents : dix pendant la première moitié du siècle, quatre en 1767 (1 gardien, 2 religieux et 1 frère quêteur) et cinq en 1789 (cinq religieux, six pensionnaires et deux domestiques). Saint-Valéry en Caux comptait encore six religieux et deux frères laïcs en 1766. Le couvent de Pont de l'Arche était également presque vide avec quatre frères et un domestique. Ailleurs en France, c'étaient les mêmes chiffres : à Château-Chinon, cinq frères ; à Marciac (dans le Gers) trois religieux et un domestique. (Par contre les effectifs restaient stables à Rouen: douze frères en 1730, et onze en 1790).

La crise des vocations, qui entraînait la baisse des effectifs dans les couvents et le vieillissement de la population conventuelle, fut surtout attribuable à l'état d'esprit, les religieux étant souvent découragés, dégoûtés et pleins de doutes en même temps qu'une partie de la nation qui montrait sa désaffection et sa défiance. Les cahiers de doléances n'exprimaient pas une condamnation radicale des religieux mais demandaient le « rappel à leurs règles primitives » (comme écrivait le cahier de Vernon, article 5). D'une façon générale, ces cahiers n'exprimaient ni haine ni hostilité, mais de l'indifférence et de la lassitude vis à vis de milieux monastiques et conventuels qui avaient perdu la foi et la notion de l'ascétisme.

Aumônes et quêtes

Les pénitents du tiers-ordre ont fait partie des ordres dits « mendiants » qu'a poussé le grand vent du renouveau spirituel du XIII^e siècle.

A cette époque, les frères devaient ne rien posséder ni individuellement ni collectivement et ils devaient vivre de la charité publique. Même si cette extrême rigueur s'est atténuée au fil des siècles, tout particulièrement avec le concile de Trente, il fut ordonné à la plupart des ordres mendiants de conserver la quête, même dans des proportions réduites comme une forme de fidélité à l'idéal de pauvreté franciscaine, un mémorial de leur ancienne discipline.

L'attitude vis à vis des quêtes et aumônes était double selon le point de vue adopté, celui des couvents et des quêteurs ou de celui des fidèles qui étaient invités à faire des dons.

50 Sicard, A. "La vieille France monastique, ses derniers jours, son état d'âme.", dans *Revue Des Deux Mondes (1829-1971)*, vol. 54, no. 2, 1909, pp. 424-456. Disponible sur internet : *JSTOR*, www.jstor.org/stable/44804408.

51 Des études montrent que, après avoir décompté l'énorme mortalité des enfants à la naissance et dans leurs premières années, l'espérance de vie était alors de 40 - 50 ans : les enfants qui avaient atteint l'âge de 5 à 10 ans pouvaient espérer vivre jusqu'à 50 - 55 ans en moyenne. Au moment de la Révolution la population des couvents de Vernon était donc majoritairement composée de frères âgés, voire très âgés, selon les normes de l'époque.

La quête était un sujet dont l'administration de l'Ordre savait qu'il convenait d'éviter de parler. Les statuts dans toutes les branches de la famille franciscaine sont muets à ce sujet. Le Père Mussart, quand il refonda l'Ordre, donna des explications sur la pauvreté et ce qui en procède, les vêtements, la nourriture, l'aménagement des cellules mais rien sur les quêtes, sauf que gardien devait centraliser les aumônes reçues, pour éviter l'appropriation de celles-ci par des frères individuels. C'est que nombre de religieux se détournaient de cette activité qu'ils jugeaient avilissante.

Les couvents avaient depuis longtemps organisé des tournées de prédication - et de recueil des dons en même temps : les circuits étaient organisés selon un calendrier précis et dans un espace pastoral défini qui tenait compte des zones de prédication des autres couvents mendiants. La densité des couvents jouait alors un rôle important, l'aire de prédication et donc de quête, s'arrêtant (théoriquement!) là où commençait celle d'une autre maison afin de garantir la cohabitation des communautés mendiantes dans une même ville⁵².

Mais en fait, chacun luttait pour sa survie économique en tentant d'agrandir la zone des quêtes partout où c'était possible et les conflits étaient fréquents tant avec les séculiers qu'avec d'autres ordres mendiants et même d'autres branches de la famille franciscaine. A Vernon il existait un couvent de cordeliers et un couvent de capucins en plus de celui du tiers-ordre, et bien que tous fussent franciscains, ces trois couvents n'étaient pas complémentaires mais concurrents, en particulier pour l'obtention des aumônes, et les cordeliers défendaient « leur » territoire contre les autres quêteurs. Ce couvent des cordeliers, en centre-ville, se taillait la part du lion ; le plus pauvre était celui de de Vernonnet, un faubourg plus populaire et donc moins prospère. Bien peu de familles aisées vivaient alors sur la rive droite de la Seine, susceptibles de faire des dons ou des legs importants aux tertiaires.

Au XV^e siècle, la quête (en combinant quête en nature et quête en argent) couvrait environ en moyenne 20 % des besoins d'une maison (avec d'importantes variations soit saisonnières soit territoriales) et formait une ressource indispensable à l'équilibre des budgets⁵³. Les dons, en nature surtout, continuèrent à représenter une partie notable des revenus de chaque maison jusque vers 1700.

A ces quêtes dans le ressort territorial de chaque couvent s'ajoutaient des campagnes de quêtes exceptionnelles comme ce fut le cas après l'incendie du couvent de Bernay en 1740. Un incendie ayant ravagé une partie du couvent, les Pénitents parvinrent à quêter près de mille livres afin de réparer les bâtiments en parcourant tout le diocèse de Lisieux et deux doyennés de celui d'Évreux, en vertu des autorisations qu'ils avaient obtenues. Les religieux de Vernon obtinrent ainsi l'autorisation de l'évêque de Chartres de prêcher mais aussi de quêter dans plusieurs doyennés de son diocèse⁵⁴.

52 Les textes sont clairs à ce sujet et cherchent à éviter toute rivalité : « Au moment des moissons et des vendanges, si nos frères sont dans la nécessité de quêter du blé ou du vin dans les [aires de] quêtes des frères conventuels [c.à.d. d'un autre couvent], qu'ils les préviennent afin que ceux-ci quêtent en premier, avant les nôtres, pour éviter le scandale autant qu'ils le peuvent. » *Chronologia historico-legalis Seraphici Ordinis Fratrum Minorum Sancti Patris Francisci*, tome. 1, Naples, 1650, p. 107.

53 Source : communication orale effectuée le 20 septembre 2002 lors de la table ronde *L'économie des ordres mendiants (XIII^e-XV^e siècle)* organisée à L'École Française de Rome.

54 « Le révérendissime Évêque de Chartres Leonor d'Estampes de Valençay voulant contribuer à l'avancement de ce Monastère, nous ouvrit les portes de son Diocèse duquel il est voisin pour quester et pour

Même si les revenus (nets) de la plupart des couvents de Pénitents augmentèrent assez fortement au cours du XVIII^e siècle, ils restèrent toutefois modestes, guère plus de deux ou trois milliers de livres. A titre de comparaison, sur 45 établissements d'ancienne fondation, des études montrent que 30 avaient un revenu (net) entre 3 000 et 10 000 livres, aucun n'ayant moins de 3 000 livres. Les 15 autres dépassaient largement les 10 000⁵⁵.

Même si chaque couvent disposait de quelques ressources propres, celles-ci étaient presque toujours insuffisantes pour assurer toutes les dépenses courantes et rares étaient les maisons qui auraient pu se passer du produit de quêtes en ville et à la campagne - qui représentait une somme évaluée à 700 livres en 1782 à Bernay, ce qui était assez exceptionnellement élevé cette année-là⁵⁶.

	Rouen 1782	Pont de l'Arche 1785	Bernay 1789
Recettes (livres)		1 421	4 575
(dont quêtes) (livres)		(400)	(250)
Charges (livres)		709	1 235
Solde disponible pour les dépenses courantes	4 000 (environ)	712	3 340

Avec ces diverses sources de revenus, les couvents étaient toutefois loin de la misère, même s'il est possible de parler de pauvreté pour certaines maisons (Pont de l'Arche, par exemple). Toutefois si les dépenses courantes étaient couvertes, les fonds manquaient généralement pour les dépenses à caractère exceptionnel, comme les gros travaux de construction et d'entretien. Il apparaît qu'un peu partout les bâtiments conventuels étaient mal entretenus, parfois proches de la ruine, par manque de moyens financiers à investir dans leur reconstruction. Le remède était alors de contracter des emprunts – toujours plus d'emprunts, jusqu'au sur-endettement⁵⁷ ou de vendre des objets décoratifs ou de valeur comme cet aigle en cuivre qui se trouvait dans le chœur de l'église en 1783. En 1790 nos pénitents vernonnais, qui n'avaient plus de revenus autres que ceux de quelques quêtes se disaient à la veille de mourir de faim. Ils demandèrent l'autorisation de vendre une partie de l'argenterie de l'église, pour un total de 400 livres, ce qui leur fut accordé.

y exercer les fonctions Évangéliques. Cette permission est datée du 4 septembre 1640. » Jean-Marie de Vernon, page 251.

55 Lemarchand Guy, « Les monastères de Haute Normandie au XVIII^e siècle : essai d'un bilan économique », dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1965 -11-79, pages 1 à 28.

56 Dans le budget du couvent de Bernay en 1789 les recettes annuelles sont évaluées à 4 575 livres, y compris 250 livres du produit des quêtes « tant de la ville que de la campagne » ; les charges ordinaires étant évaluées à 1 235 livres 8 sous 8 deniers, « il reste pour la nourriture et subsistance de cinq religieux, deux frères donnés, six pensionnaires et deux domestiques à gages... 3,339 livres 11 sous 4 deniers ».

À Pont-de-l'Arche en 1785 les charges annuelles étaient évaluées à 709 livres 10 sous et les revenus à 1,421 livres 9 sous, les « quêtes de la campagne » figurant dans ce dernier chiffre pour une somme de 400 livres. (A D Eure, H 1203 et 1226)

57 En 1661, le couvent du Petit-Andely faisait un prêt de 50 écus à celui de Louviers « pour continuer la construction de l'église dudit couvent de Louviers, pour en sauver la charpente qui périclita faute d'estre employée, la maison n'ayant plus d'argent pour payer les ouvriers » (A D Eure, H1196)

Défiance et rejet

En 1660, Jean-Marie de Vernon, tout Pénitent qu'il fût, savait que la mendicité pouvait être un sujet de divisions et que certains citadins en avaient une vision négative. En parlant du nombre de frères des ordres mendiants, il écrivait dans *la Vie de Saint Louis* : « Qu'on ne se plaigne point que la multitude des mendiants charge les villes : les gens de bien ne sont jamais onéreux par leur nombre, puisque, par leurs salutaires instructions et par leur bon exemple, ils rendent au centuple ce qu'on leur donne. » Il est difficile d'affirmer que la masse de la population était d'accord avec ces affirmations car dès le début du XVII^e siècle la quête commença à poser gravement problème et ce fut bien pire à partir du milieu du XVIII^e siècle⁵⁸.

Était-elle une nécessité, eu égard à la pauvreté des communautés, ou bien l'aumône était-elle la juste rémunération, une sorte de salaire, du travail apostolique des frères ? Avait-elle une justification théologique ? Loin des considérations théologiques, juridiques ou métaphysiques, la réponse était simple et directe : les communautés d'habitants ressentaient un incontestable effet de saturation ; plus le temps passait, plus la population, était lasse de nourrir tous ces religieux, Pénitents, Minimes, Augustins, Capucins, sœurs grises etc. et elle finit par devenir hostile aux ordres mendiants, parfois considérés comme des parasites.

On se souvient qu'à Bernay la municipalité voyait les Pénitents comme un « ordre de mendiants inutiles et même à charge à la ville. » Le cahier de doléances de Vernon est un autre exemple de tous ces reproches formulés contre les ordres religieux en général et les mendiants en particulier. Les signataires y demandaient la suppression de toutes les petites maisons religieuses et une réforme des autres maisons. (Si aucun couvent n'est nommé, il nous est possible d'imaginer que les rédacteurs du cahier avaient en tête les quelques pénitents de Vernonnnet.) Parmi les réformes proposées, la création d'une caisse dont une partie des revenus serait « appliquée aux ordres mendiants pour empêcher la mendicité. » (article 7)⁵⁹

À Pont-de-l'Arche en 1635, la ville acceptait la création d'un couvent de femmes mais exigeait qu'il soit précisé dans les statuts qu'il n'y aurait jamais plus de douze religieuses, afin de limiter l'importance des quêtes. Le même genre d'objection était formulé à Meulan en 1644. Les supérieurs voulaient y créer une maison⁶⁰ mais les habitants refusèrent et demandèrent plutôt l'installation d'un ordre monastique non mendiant pour ne pas avoir à supporter les frais de la vie quotidienne des frères. L'évêque de Rouen imposa cette fondation que les Meulanais durent accepter mais ils obtinrent que les frères ne seraient pas à leur charge et qu'ils ne feraient aucune quête dans la ville. Il en alla de même au Havre où des échevins et des habitants, qui craignaient que le futur couvent ne fût à la charge des habitants, tentèrent de s'opposer à sa création en 1660⁶¹. Au milieu de XVIII^e

58 De tout temps, la population avait désapprouvé les quêtes et, par exemple dès 1314, les autorités civiles de la petite ville italienne de San Gimignano proposaient de verser une aide aux Augustins à condition qu'ils renoncent à la mendicité.

59 Se reporter au Cahier Vernonnais n° 12, pages 34 et 35.

60 La distance entre les couvents parisiens du Tiers-ordre et le premier couvent situé plus à l'ouest, celui de Vernon est d'environ 80 km. Il fut donc estimé qu'il était possible d'implanter une nouvelle maison, située à mi-chemin entre Paris et Vernon. Le couvent fut terminé en 1663 et compta une vingtaine de religieux.

61 De telles tentatives de limiter l'implantation de Mendiants ne sont pas une spécificité normande. On les rencontre partout, comme par exemple à Brest en 1712 où les Capucins « sont en très petit nombre, la ville n'étant pas capable de les nourrir » est-il objecté lors de leur arrivée. (Thèse de Bruno BARON, Université de Bretagne Occidentale, 2012, page 167) À Limours (diocèse de Versailles), en 1615, le fondateur obtint pour les frères les revenus d'un prieuré afin de les dispenser de quêter, au grand soulagement de la

siècle l'hostilité à Bernay alla jusqu'à injurier et menacer les tertiaires qui durent quitter leur couvent précipitamment et de nuit pour aller se mettre à l'abri chez les cordeliers.

Il est clair que l'opinion publique s'était prononcée contre l'utilité de ces fondations et de ces couvents et elle n'acceptait pas sans murmurer un surcroît de charges jugées inutiles, quand bien même auraient-elles eu une odeur d'encens et de sainteté⁶² ! Le résultat fut une baisse, parfois, dramatique, des revenus des maisons. La dévotion mais surtout la charité des habitants s'étaient singulièrement ralenties depuis le début du siècle et encore plus depuis les années cinquante, les quêtes et les messes ne produisaient presque plus rien⁶³. Après 1750 -60, les quêtes de plusieurs couvents rapportaient seulement entre 300 et 400 livres par an au plus, ce qui représente seulement moins de 10 % des revenus de la maison. Et tous les dons cessèrent dès la fin 1789. On a vu ci-dessus que les tertiaires de Vernon durent vendre l'argenterie du couvent pour subsister.

L'attitude face à la mendicité tout au long du XVIII^e siècle, que ce soit celle pratiquée par des indigents ou par des religieux, ne changea pas. La quête répugnait aux yeux de la plupart des gens, celle-ci semblait être une atteinte à l'ordre social dont il fallait être protégé⁶⁴. Dans un siècle qui cherchait à enfermer les mendiants et à faire la guerre à la mendicité, comment la tolérer dans le clergé - alors qu'on savait pertinemment (ou qu'on croyait savoir !) que celui-ci débordait de richesses ?

Époque révolutionnaire

Dès octobre 1789 les affaires religieuses, y compris celles des ordres réguliers se trouvèrent soumises aux débats idéologiques de l'Assemblée nationale⁶⁵ puis tout alla très vite : les biens

population. Les mêmes arguments furent repris un peu partout en France avec l'inflation conventuelle du XVII^e siècle à Lille, Beauvais, Amiens, Angers, Langres, Dijon ou Bordeaux.

62 Voltaire consacre un article à la mendicité dans son *Dictionnaire philosophique* dans lequel il cible particulièrement les Mendiants. Il écrit : « Leur importunité à demander fait craindre leur rencontre comme celle des voleurs. En effet cette importunité est une espèce de violence à laquelle peu de gens savent résister, surtout à l'égard de ceux dont l'habit et la profession ont attiré du respect. »

63 Alors que vers 1770-75, les obits (honoraires pour des messes pour des défunts) rapportaient encore plus de 200 livres aux pénitents de Vernonnet, seulement 20 messes furent célébrées dans les premiers mois de 1791, pour un total de 12 livres. Voir les Cahiers vernonnais n°16, page 32.

64 A partir de 1650 environ, pauvres, mendiants, vagabonds et autres déshérités étaient secourus et hébergés, de force s'il le fallait, dans diverses institutions qui se voulaient charitables mais qui étaient à mi-chemin entre la prison, le camp de travail et le monastère. « L'idéal poursuivi, » écrivait un des chanoines qui géraient l'Hospice général de Rouen, « était de bannir les fainéants qui aiment mieux demander leur vie que la gagner ». Moins direct mais aussi clair, le cahier de doléances de Vernon demandait le « maintien de la suppression de la mendicité et moyens d'en prévenir les effets. » Cahier vernonnais N° 12, page 37)

65 S'il est bien connu que la Révolution française a supprimé les ordres religieux en France, avant que les armées napoléoniennes ne dispersent les religieux en Italie et en Espagne. le mouvement était déjà enclenché en Europe avant 1789 : par exemple, l'« empereur sacristain », Joseph II avait ordonné en 1782 dans ses États héréditaires la suppression des ordres religieux « qui ne font pas l'école, ne soignent pas les malades et ne s'appliquent pas aux études. » Les ordres mendiants étaient particulièrement visés car ils étaient accusés d'être une charge inutile pour la société. Le Tiers-ordre fut purement et simplement aboli en 1786 dans toutes les provinces de l'Empire, en particulier à Bruges où un administrateur impérial trouvait choquant de « voir cent cinquante-sept moines des ordres mendiants qui vivent de la substance du pauvre auquel ils sont à charge ». Voir Alain LOTTIN, « Joseph II et le Joséphisme 1780-1790 », dans *Église, vie religieuse et Révolution dans la France du Nord* Lille : Publications de l'Institut de recherches historiques du

ecclésiastiques furent confisqués et mis à la disposition de la nation. Devenus biens nationaux, ils seraient ensuite mis en vente pour renflouer les caisses de l'État (décret du 4 novembre 1789). Les 12 et 13 février 1790, les petits monastères et couvents furent supprimés et les religieux de plusieurs de ces maisons réunis dans une seule ; d'autre part les vœux religieux furent formellement prohibés⁶⁶.

La fin des ordres monastiques et la dispersion des religieux en 1791 inspira de nombreuses gravures révolutionnaires visant à monter la liberté triomphant de l'obscurantisme.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Légende de la gravure, rédigée dans un français approximatif : Décret de l'Assemblée Nationale (sic) qui supprime les ordres religieux et religieuses (sic) le Mardi 16 Février 1790. Allez vous en Ste famille, dit l'envoyé du Paradis.

Le même mois, en application d'un décret de novembre 1789, la municipalité de Vernon exigea du gardien du couvent du Tiers-ordre de fournir un état des charges et des revenus, et un inventaire

Septentrion, 1990, pages 8 et 10 - Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/irhis/986>>

66 Par décret du 13 février 1790 « l'Assemblée nationale déclare que les ordres et les congrégations réguliers dans lesquels on fait pareils vœux sont et demeureront supprimés en France, [...] que tous les individus existants dans les monastères et maisons religieuses pourront en sortir [...] il sera pourvu à leur sort par un pension convenable. »

détaillé des bâtiments et de l'ensemble de leur contenu, objets religieux, objets de la vie courante, meubles, livres, vêtements, etc.

Le décret du 13 février fut mis en œuvre en mai 1790 : il appartient au provincial de la province de Saint Yves de donner des instructions à chaque couvent sur la manière dont les frères qui le souhaitaient pouvaient quitter l'ordre « afin que les religieux puissent profiter en sûreté de conscience de la liberté décrétée par l'Assemblée nationale »⁶⁷.

Il faut imaginer le gardien sonnant la cloche pour assembler les religieux et lire à haute voix ce document qui mettait fin au Tiers-ordre. On sait qu'à Bernay, les sept personnes encore dans la cloître décidèrent alors de le quitter. A Vernon, un seul, le frère Brognez, préféra conserver le statut de religieux⁶⁸.

Le dernier acte se joua un an plus tard, en mai 1791 : deux officiers municipaux vinrent mettre les scellés et donnèrent l'ordre d'évacuer le couvent aux frères encore sur place⁶⁹. Ce même jour ceux-ci reçurent quelques meubles et des vêtements avant de quitter les lieux et les bâtiments vides furent vendus aux enchères : le 4 janvier 1792, les bâtiments de l'ancien couvent des Pénitents, consistant en «église, maison conventuelle, etc dépendant de la cy-devant communauté des Pénitents de Vernonnet avec la cour et les jardins renfermés dans l'enclos - le tout contenant deux arpents, en outre la chapelle appelée Sainte-Catherine et le terrain qui en dépend » furent adjugés au prix de 3075 francs à Nicolas Fredin, demeurant à Vernonnet. (Abbé Guéry page 75)⁷⁰, mettant ainsi fin à plus de cinq siècles de présence franciscaine à Vernonnet.

Éléments de bibliographie

(L'accent a été mis sur les ouvrages disponibles sur internet)

CHAIGNET-SORTAIS Bernadette , *Les Couvents du Tiers-Ordre Régulier masculin en Normandie, XVII^e et XVIII^e siècle.*

Disponible sur internet :

http://www.bibliothequefranciscaine.org/IMG/pdf/Couvents_du_tiers---_resume.pdf (un cours article daté de 2014)

-- « Contribution à l'étude des sceaux franciscains : Les pénitents du Tiers-Ordre régulier, province de Normandie, XVII^e – XVIII^e siècles. » *Études franciscaines*, Nouvelle série, 6, 2013, fasc. 1 , pages 139-173

67 Malbranche, « L'ancien couvent des pénitents de Bernay » XII^e livraison, page 754.

68 Parmi les neuf cordeliers du couvent de Vernon, un seul resta au couvent. Mais ceci ne signifie pas que les autres abandonnaient toute vie religieuse : sur les huit restant, deux avaient l'âge de profiter d'une retraite, et cinq sur six voulaient servir comme prêtres séculiers.

69 Les autres couvents furent témoins de scènes semblables, selon le même calendrier : après l'inventaire des biens du couvent du Havre en mai 1790, la décision de fermeture de l'église et du couvent fut notifiée aux pénitents en mai 1791 et le couvent fut évacué le premier juin suivant. Devenue un moment temple de la Raison, l'église et les autres bâtiments furent ensuite convertis en casernement.

70 Selon d'autres sources (mentionnées aux Archives départementales), la vente a eu lieu le 7 janvier et non le 4, l'acquéreur étant un certain Pierre Bourdoncle, un élu municipal de Vernonnet proche du minotier Planter.

DUCCINI Hélène, « Les médias de la Contre-Réforme en France au XVII^e siècle » dans *Le Temps des médias*, 2011/2 n° 17, pages 11 à 20
Disponible sur internet : <https://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2011-2-page-11.htm>:

GUÉRY Abbé Charles, *Culte de Ste Catherine d'Alexandrie à Rouen et à Vernon-sur-Seine*, Evreux, 1912, 114 pages

HELYOT Pierre, « Des religieux Pénitents du Tiers ordre(...) dits Picpus ».p 188 - 204, *Dictionnaire des Ordres religieux*, tome 3, Paris, 1859, 1110 pages
Disponible sur internet : <https://books.google.fr/books?id=6BtaAAAacAAJ&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false> - Article Des religieux Pénitents du Tiers ordre(...)

HENRYOT Fabienne, « La quête franciscaine aux XVII^e et XVIII^e siècles : théories et pratiques d'une économie de l'Évangile » *Religione e istituzioni religiose nell'economia europea. 1000-1800, XLIIISettimana di Studi de la Fondazione Istituto internazionale di storia economica 'F. Datini'*, 2011, Prato, Italie. pages.293-305.
Disponible sur internet: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00804632v1>

-- « Réjouissances franciscaines au XVII^e siècle » *Religions en fête. Rites et liturgies*, Juillet 2012, Angers, pages 205-218.
Disponible sur internet
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00848475/document>

MALBRANCHE, « L'ancien couvent des pénitents de Bernay » *Revue de la Normandie*, tome 1, IX^e Livraison (Septembre 1869), X^e livraison (octobre 1869), XII^e livraison (décembre 1869), Rouen, 1869

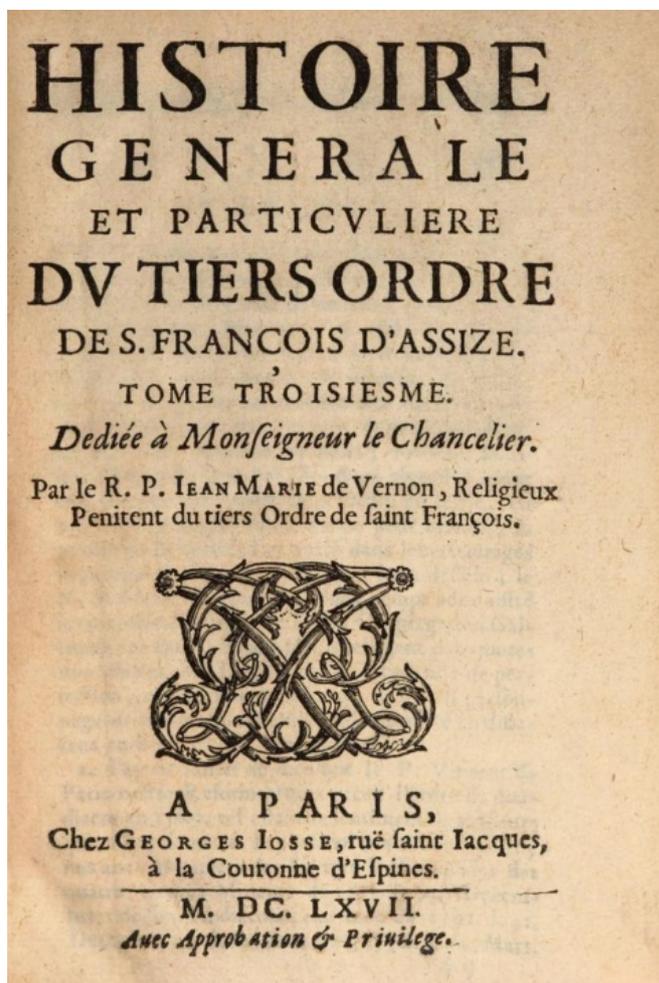
MEYER Edmond, *Histoire de la ville de Vernon et de son ancienne Châtellenie*, Les Andelys, 1876, Volume 2, 420 pages

SUIRE Éric, « Un déclin monastique au XVIII^e siècle ? L'exemple des réguliers bordelais » *Aspects de la vie religieuse ; XVII^e-XIX^e siècle*, Annales du Midi, 1999, 111-228 , p 435 -451

VERNON, R.P. Jean-Marie de, *Histoire générale et particulière du Tiers Ordre de S. François d'Assise*, Paris, 1667, tome 3, 488 pages
Disponible sur internet :
https://books.google.fr/books/about/Histoire_g%C3%A9n%C3%A9rale_et_particuli%C3%A8re_du.html?id=KPre3-17A34C&redir_esc

Archives de l'Eure. La série H : *le fonds des communautés d'hommes* fournit des indications exactes et parfois pittoresques sur la vie et sur l'organisation de certains couvents de Pénitents dans l'Eure, mais, hélas, aucune information sur celui de Vernon.

Les Franciscains ont laissé peu de documents dans les archives, nationales ou départementales : les lacunes sont évidentes dans les fonds de chaque ordre - des Pénitents du Tiers-ordre tout spécialement; elles résultent des tempêtes de l'histoire mais aussi des usages gestionnaires des frères mendiants eux-mêmes.



Fils de Jacques de Bordeaux, un vernonnais, avocat au Parlement de Rouen (1548-1638), le P. Jean-Marie de Vernon, tertiaire de Saint François est l'auteur de l'*Histoire du Tiers Ordre de saint François*, publiée en trois volumes en 1667. Cet ouvrage est une des principales sources d'information des historiens modernes.